

NE PAS PUBLIER AVANT
18:00 HEURES, LE 18 OCTOBRE 1972

VÉRIFIER AU MOMENT DU DISCOURS



STATEMENT DISCOURS

SECRETARY
OF STATE
FOR EXTERNAL
AFFAIRS.

SECRÉTAIRE
D'ÉTAT AUX
AFFAIRES
EXTÉRIEURES.

NOTES POUR UN DISCOURS DE
M. MITCHELL SHARP, SECRÉTAIRE
D'ÉTAT AUX AFFAIRES EXTÉRIEURES,
À LA RÉUNION ANNUELLE DE
L'ASSOCIATION CANADIENNE DES
EXPERTS-COMPTABLES - HOTEL PARK
PLAZA, TORONTO, LE 18 OCTOBRE 1972

Monsieur le président,

Je vous sais gré de l'invitation qui m'a été adressée de prendre la parole ce soir. Comme vous m'avez laissé libre de choisir mon sujet, je commencerai par quelques observations générales sur la politique étrangère du Gouvernement. Je présenterai ensuite quelques idées sur l'aspect le plus difficile et le plus important des relations extérieures du Canada, à savoir nos relations avec les États-Unis. Ce que j'ai à dire à ce sujet sera, pour ainsi dire, la première introduction publique à un document fondamental de politique étrangère dont je suis l'auteur. Ce document a paru hier sous la forme d'un article dans un numéro spécial de la revue "Perspectives internationales", article qui avait pour titre "Relations canado-américaines: choix pour l'avenir". Je vous le recommande, car c'est une analyse sérieuse de questions qui offrent de l'importance pour tous les Canadiens.

Les questions publiques font actuellement, de bon droit, l'objet d'intenses débats. En ce qui concerne les affaires nationales, les parties sont engagées dans une lutte serrée depuis des semaines. Mais contrairement à certaines élections antérieures, la politique étrangère ne s'est pas située au centre de la controverse.

Une explication évidente est l'appui étendu dont jouit la politique étrangère du Gouvernement, ce qui me donne évidemment une grande satisfaction. Cela veut dire que le Gouvernement a donné au pays, en matière de politique étrangère de nouvelles orientations que l'ensemble des Canadiens accepte. Le changement d'orientation n'a entraîné aucune rupture violente avec le passé; au contraire, il s'est situé dans la ligne d'une évolution constructive enracinée dans le passé. Il s'est accompli avec le minimum de tracas, et nous devons certes regarder loin en arrière pour mesurer tout le chemin parcouru au cours des quatre dernières années.

La politique étrangère devait, en 1968, subir des changements opportuns. Le monde changeait et le Canada aussi. Il était temps d'examiner de façon globale ce en quoi consistaient ces changements et ce vers quoi nous nous dirigeons. Le Gouvernement, comme le public canadien, a senti la disparition graduelle de nombreuses réalités ou institutions qui avaient marqué l'après-guerre. Le monde des années cinquante, de la guerre froide, des alliances militaires était en voie de transformation radicale. De nouvelles hégémonies se dessinaient. Dans l'intervalle, le Canada, qui avait joué un rôle très actif dans l'élaboration de l'ordre mondial de l'après-guerre, était lui-même devenu un pays différent: plus fort, plus riche, plus varié, à la recherche de nouvelles formes d'expression nationale. L'année du Centenaire, en 1967, a amené les Canadiens à se regarder eux-mêmes et à s'émerveiller du changement intervenu.

J'ai essayé de résumer ce nouveau point de vue, à une autre occasion, de la façon suivante: "Le Canada ne se voit plus essentiellement au sommet du triangle nord-atlantique, mais plutôt comme une nation de l'Atlantique, du Pacifique, de l'Arctique et, par dessus tout, de l'Amérique du Nord. Cela provoque bien entendu des changements d'orientation dans notre politique étrangère. Nous regardons maintenant le monde qui nous entoure avec les yeux d'un État nord-américain indépendant, plutôt que comme membre de la communauté de l'Atlantique Nord. Ce n'est pas un signe d'isolationnisme, comme l'ont suggéré certains observateurs, c'est plutôt l'ouverture de nouveaux horizons. C'est aussi un geste pondéré vers une plus grande indépendance en matière de politique étrangère."

Ce geste pondéré dans le sens d'une position plus indépendante en matière de politique étrangère a conduit à plusieurs conclusions importantes mûrement réfléchies. Le Gouvernement a étudié la question de sa participation à des alliances militaires, à une époque où les risques d'affrontement militaire s'atténaient. Nous avons conclu que l'appartenance à ces alliances était encore avantageuse, bien que la contribution canadienne soit appelée à changer de forme avec le temps. Cette décision a permis au Canada de participer activement aux démarches qui, depuis 1968,

favorisent un relâchement des tensions en Europe. Cela nous permettra l'an prochain de préparer l'avènement de conférences sur la coopération et la sécurité en Europe et sur des réductions mutuelles et équilibrées des forces militaires en Europe qui demeurent le symbole d'une ère d'affrontement. Ce sera, depuis plus d'une génération, les premières négociations générales sur la sécurité européenne. Les intérêts fondamentaux du Canada sont en jeu. Nous avons, par notre rôle européen pendant la Seconde Guerre mondiale et notre adhésion fidèle et positive à l'Alliance de l'Atlantique Nord, gagné le droit d'avoir quelque chose à dire dans l'issue des négociations.

Le Gouvernement a également examiné nos relations avec l'Union soviétique et la Chine. Sur ce point encore, une évolution s'imposait, et d'importants changements se sont produits. Dans le cas de l'Union soviétique, le climat nouveau des relations s'est reflété dans un Protocole relatif à des consultations, soit dans une ouverture aux entretiens. De cette manière, quelle que soit notre mesure de désaccord, nous continuons à nous entretenir avec l'Union soviétique sur toute la gamme de nos intérêts communs. Ce dialogue se poursuit jusqu'aux échelons les plus élevés, comme en témoignent la visite du premier ministre en Union soviétique et la visite de M. Kossyguine au Canada. Dans le cas de la Chine, le changement a été encore plus frappant: après près de deux années de négociations, le Canada a reconnu la République populaire de Chine en 1970. Nous avons joué un rôle de tout premier plan, l'année suivante, en contribuant à l'admission de Pékin aux Nations Unies. Comme avec l'Union soviétique, nous avons établi un cadre dans lequel nous pouvons discuter sérieusement et à intervalles réguliers avec une nation puissante que nous risquerions autrement, à notre grand désavantage, de mal comprendre. Nous avons en outre, par ce biais, trouvé le moyen de consolider des intérêts canadiens d'importance; nous avons notamment assuré un marché permanent pour notre blé en Chine et en Union soviétique, pays qui sont maintenant nos deux plus grands marchés extérieurs pour les céréales. Dans le processus de transformation de nos relations avec la Chine et avec l'Union soviétique, nous nous sommes rendu service tout en rendant service à la communauté

internationale. D'autres pays, et notamment les États-Unis, nous ont imité; le Canada n'a pas sacrifié ses anciennes amitiés pour en acquérir de nouvelles.

L'examen de la politique étrangère a conduit également à d'autres changements: améliorations quantitatives et qualitatives de l'aide canadienne aux pays en voie de développement; participation canadienne plus active aux affaires et aux institutions de notre hémisphère; enfin, expression plus vigoureuse de la nature bilingue et multiculturelle du Canada à l'étranger. Le Gouvernement a affectué une expérience unique sur le plan de la communication, expliquant ses intentions et encourageant la discussion publique à l'égard des buts et des thèmes de la politique étrangère canadienne qu'il venait de dégager. Cette expérience a été lancée avec la publication d'une étude sur la politique étrangère qui se présentait non pas sous la forme d'un ouvrage de référence en plusieurs volumes destinés aux archives, mais sous celle de six brochures de 30 ou 40 pages chacune. Ces brochures ont été publiées en juin 1970 sous le titre "Politique étrangère au service des Canadiens". Avec l'article sur les relations canado-américaines dont je vais maintenant parler, elles constituent un examen général des grandes tendances de la politique étrangère canadienne. Elles cherchent à lever le voile sur un domaine que l'on considère souvent, à tort, comme plus mystérieux que d'autres. Je crois que cette publication a bien atteint son objectif.

Bien que cinq des six brochures de "Politique étrangère au service des Canadiens" aient été consacrées à des secteurs particuliers de la politique étrangère, on n'en trouve aucune qui traite uniquement des relations canado-américaines. Le problème de nos relations avec les États-Unis ressort cependant en de nombreuses parties de l'étude. Elle énonce notamment le problème dans une formule qui ne saurait être plus claire: comment le Canada résoudra-t-il "le problème complexe de mener une vie distincte, mais en harmonie avec l'État le plus puissant et la société la plus dynamique du monde, les États-Unis"? Ce problème a été identifié comme l'une des deux réalités inéluctables, d'une importance

cruciale pour la survie du Canada, l'autre étant l'unité nationale.

Après avoir identifié le problème, l'étude de la politique étrangère l'examinait sous ses principales manifestations. Elle n'essayait cependant pas, pour des raisons évidentes, de réunir tous les fils du problème. Les relations entre le Canada et les États-Unis sont massives et complexes. A bien des égards, elles sont uniques au monde en tant que relations entre deux États souverains. Les deux pays, chacun étant le meilleur client de l'autre, se partagent tout un continent. Leurs échanges commerciaux dépassent chaque année la marque des vingt milliards de dollars. Environ 70 millions de personnes traversent tous les ans la frontière dans les deux sens. Et pourtant les deux partenaires sont de taille inégale. Les États-Unis ont dix fois la population du Canada et leur produit national brut est dix fois supérieur au nôtre. Par habitant, les Canadiens investissent plus aux États-Unis que les Américains au Canada. Mais alors que le contrôle qu'exercent les Canadiens sur l'économie américaine est minime, les investissements américains au Canada contrôlent 50% de notre industrie de la fabrication, et cette proportion est encore plus élevée dans certains secteurs en particulier. Il est difficile, pour un étranger, de distinguer dans ses manifestations extérieures le style de vie canadien du style de vie américain; seul un contact prolongé permet de constater les différences. La plupart des objets de grande consommation dans les deux pays se conforment au modèle nord-américain, en grande partie établi aux États-Unis.

Bref, comme le signale l'article sur les relations canado-américaines, ces relations "sont de loin les plus importantes de nos relations extérieures, mais en même temps (elles)

ne peuvent être considérées seulement comme des relations extérieures. Elles affectent dans presque tous ses aspects l'intérêt national du Canada, donc ses problèmes internes." Tout simplement, nous ne sommes pas habitués à envisager les parties de ce phénomène international unique par rapport au tout qu'il forme. D'aucuns pourraient même prétendre qu'il ne sert à rien de tenter d'assembler les pièces d'un puzzle si vaste et si complexe. Mais les Canadiens se préoccupent de plus en plus de la direction dans laquelle l'ensemble des pressions économiques et culturelles nous pousse. Leurs inquiétudes se sont vivement accrues lorsque le Président Nixon a annoncé la nouvelle politique économique américaine, en août 1971.

C'est dans la ligne de ces interrogations et de ces préoccupations que mon article sur les relations canado-américaines a été rédigé. Il porte sur les relations dans leur ensemble et tente de les examiner à partir d'un unique point de vue. Dans une telle entreprise, il est difficile, d'une part, de ne pas compliquer davantage des considérations confuses et, d'autre part de ne pas fausser les aspects simples de la question. J'espère avoir réussi, dans mon article à éviter ces deux écueils. J'examine les forces d'intégration actuellement en jeu en Amérique du Nord et je tente d'évaluer leur impact sur le Canada à la lumière d'attitudes et de situations changeantes de part et d'autre de la frontière. Face à l'attraction des forces continentales en jeu, j'ai tenté d'élucider trois choix pour l'avenir. Ceux-ci sont à la base de toute mon argumentation:

- a) le Canada peut chercher à maintenir plus ou moins l'état actuel de ses relations avec les États-Unis en modifiant ses politiques le moins possible;
- b) le Canada peut s'acheminer délibérément vers une intégration plus grande avec les États-Unis;
- c) le Canada peut adopter une stratégie générale, à long terme, visant à développer et à raffermir son économie et les autres aspects de sa vie nationale et, ce faisant, réduire sa vulnérabilité actuelle.

Il m'est impossible, faute de temps, de dissenter sur ces trois options. Je vous présenterai toutefois un bref aperçu du développement de l'argumentation.

Les options sont étudiées dans l'ordre dans lequel je les ai énoncées. La première - le maintien de notre position actuelle face aux États-Unis en modifiant nos politiques le moins possible - comporterait la poursuite des politiques générales actuelles dans les secteurs du commerce et de l'industrie. Notre politique économique continuerait d'être fortement teintée de libéralisme. L'approche multilatérale de la nation la plus favorisée continuerait à régir les politiques commerciales. Nous poursuivrions nos efforts pour étendre notre accès aux marchés américains et maintenir une forme de relations privilégiées avec les États-Unis. Notre développement industriel serait encore en grande partie axé sur l'exportation, principalement de matières premières et de produits semi-finis. Nous nous efforcions sans doute de diversifier nos exportations tout en évitant autant que possible de tomber dans une plus grande dépendance vis-à-vis les marchés américains. Nous tenterions également de créer des emplois au Canada en traitant sur place une plus forte proportion de produits de base canadiens. Mais ce serait essentiellement une option pragmatique. Les problèmes seraient traités au fur et à mesure qu'ils se poseraient et l'on ne se préoccuperait guère de savoir où les tendances générales de cette politique nous mène ou si les éléments de cette politique sont inspirés par un même principe et un même objectif.

Quels bénéfices pourrions-nous compter retirer de cette politique dans les faits? Tout cela dépendrait des succès relatifs obtenus en maintenant notre position aux États-Unis et sur d'autres marchés. Le coût de cette option serait fonction directe de ces résultats. Mais soyons optimistes; supposons que les États-Unis n'adoptent pas une attitude protectionniste et qu'un système d'échanges commerciaux ouvert permette au Canada de remporter des succès sur les autres marchés mondiaux. Nous pourrions poursuivre cette voie avec un succès apparent pendant un certain temps. Mais il demeure que l'attraction continentale exerce ses propres forces d'impulsion. Il existe donc un risque très réel, celui d'être attiré de plus en plus dans l'orbite américaine, en obéissant à des considérations purement pratiques. Et tout cela, rappelons-le, dans le cadre des suppositions les plus optimistes. En apparence, nous appliquerions une politique destinée à maintenir, sinon améliorer, notre position relative actuelle. En réalité, nous risquerions de perdre du terrain.

La seconde option favorise une intégration plus étroite, ce qui laisse entrevoir plus d'une possibilité. Nous pourrions, par exemple, conclure d'autres accords du type du pacté de l'automobile touchant des secteurs particuliers de l'industrie. Nous savons que ces accords comportent des avantages, mais ils créent également des problèmes. Ils pourraient nous placer dans une position désavantageuse lors de négociations avec les États-Unis et avec d'autres partenaires commerciaux. Nous pourrions conclure qu'il faut apporter des solutions de plus grande envergure, comme la création d'une zone de libre-échange ou d'une union douanière. Mais l'une ou l'autre solution nous lierait de façon permanente avec les États-Unis dans des accords qui pourraient sembler matériellement avantageux pour nous. Mais contribueraient-ils à consolider notre indépendance?

En fait, si nous adoptons la solution de l'intégration, nous serions probablement obligés de conclure que le seul moyen de faire contrepoids à l'énorme puissance économique de notre voisin serait de rechercher aussi une forme quelconque d'union politique. De cette manière, nous tenterions d'exercer la plus grande influence possible sur les décisions économiques qui nous toucheraient.

Poussés dans leurs derniers retranchements logiques, ces arguments font ressortir facilement les difficultés qui sont inhérentes à cette option. Ses attraits sont évidents, du point de vue matériel. On y trouve un certain parallèle avec la tendance à l'unification européenne de pays qui souhaitent réellement enterrer de vieilles inimitiés par leur union, mais le parallèle ne résiste pas à un examen serré. Il existe un monde entre l'équilibre interne qui résulte de l'union politique et économique de quelques anciennes sociétés européennes et l'équilibre interne qui résulterait de l'union de deux sociétés nord-américaines relativement jeunes dont l'une est tellement puissante que l'autre doit faire un effort pour conserver son caractère propre. Les Européens ont les moyens, s'ils le désirent, de préparer un mets digne d'un roi, mais jecraains qu'en Amérique du Nord, nous ne puissions faire guère mieux qu'un pâté de cheval et de lièvre, avec un cheval et un lièvre.

J'ai fait toutes ces spéculations sans même me demander si les Américains et les Canadiens en général seraient favorables à une union. Je ne tenterai pas de prédire quelle pourrait être la réaction américaine à cette éventualité. Mais je crois que toute formule d'intégration plus étroite susciterait au Canada plus d'opposition de nos jours que par le passé; je crois qu'elle soulèverait un tollé général dans tout le pays.

La troisième option propose, sur une période de temps, d'oeuvrer à réduire la vulnérabilité de l'économie canadienne aux secousses externes et spécialement à celles provoquées par les États-Unis. Nous efforcerions de remodeler l'économie canadienne, de la rendre plus rationnelle et plus efficace, comme base du commerce extérieur du Canada. Notre richesse nationale dépendrait encore en grande partie de nos exportations de biens et services. Mais nous élargirions ainsi délibérément la gamme des marchés étrangers sur lesquels nous pourrions concurrencer avec succès. La nature fondamentale de

notre économie n'en serait pas modifiée pour autant. Nous encouragerions la spécialisation, la rationalisation et la création de sociétés canadiennes fortes. Notre assise nationale, soit une nation prospère de 22 millions d'habitants, devrait suffire dans tous les cas, sauf celui des industries les plus complexes et les industries à très forte teneur en capital. Il ne serait absolument pas question d'abandonner nos politiques commerciales essentiellement libérales pour pratiquer le protectionnisme; ou encore de mettre de côté le principe de la nation la plus favorisée, lors de la négociation d'accords commerciaux avec les États-Unis ou d'autres pays.

Cette option exigerait, dans son application, la collaboration étroite du Gouvernement, du patronat et des syndicats. Il faudrait aussi s'assurer la collaboration étroite de tous les niveaux de gouvernement. Puisque l'option comporte une stratégie bien arrêtée, une certaine planification serait nécessaire. Mais étant donnée la participation déjà grande du gouvernement dans l'économie, je doute que de telles mesures puissent altérer radicalement les rapports entre le Gouvernement et le monde des affaires. Des consultations étroites seraient indispensables afin d'établir un consensus entre le Gouvernement fédéral et les provinces, mais je ne vois pas pourquoi cela doive nécessairement provoquer des frictions. Bien au contraire, l'harmonie fondamentale qui existerait entre le gouvernement fédéral et les provinces quant aux objectifs de développement industriel pourraient élargir sensiblement le domaine de la coopération fédérale-provinciale.

On peut faire les mêmes observations à propos de la dimension culturelle de cette option. Les instruments de politique propres à favoriser une culture nationale indépendante et florissante existent déjà. Ce qu'il faudrait sans doute faire, serait d'élargir la portée de politique qui ont déjà fait leurs preuves à de nouveaux domaines vulnérables, créés par l'avènement des communications de masse.

Voilà les trois options. Maintenant que vous les connaissez, je peux me permettre de faire quelques remarques à leur sujet.

En premier lieu, des options ne sont pas des politiques. Elles constituent un cadre à l'intérieur duquel se prennent les décisions relatives aux politiques, mais elles ne sont pas elles-mêmes des politiques. À l'intérieur des limites de l'une de ces options, il serait possible d'adopter une gamme assez étendue et variée de mesures d'ordre pratique. Selon les circonstances, un amalgame de politiques fort variées pourrait s'inscrire logiquement dans la ligne de l'option en question. Tout ce que l'option offre, c'est la direction dans laquelle il faut s'engager.

Même là, il est possible d'aller trop loin. Il existe vraiment une différence entre la première option, d'une part, et la deuxième et la troisième, d'autre part. La première option ne constitue pas du tout une stratégie, mais plutôt une réaction. Il s'agit d'attendre les événements, d'aborder les questions une à une, au fur et à mesure qu'elles se présentent, pour les évaluer individuellement et non pas en fonction d'un objectif plus large. Elle ne prétend donc pas donner une orientation. Par contraste, les deuxième et troisième options comportent le choix d'un but, une action plutôt qu'une réaction, ainsi que l'évaluation des questions particulières en fonction de l'objectif fixé. Dans le cas de la deuxième option, l'objectif serait un mode d'intégration quelconque avec les États-Unis; dans le cas de la troisième option, le but serait une économie et une culture moins vulnérables à l'attraction continentale.

Les options sont toutes trois des abstractions, et comme toutes les abstractions, elles simplifient singulièrement les questions complexes. Les distinctions qu'elles établissent entre les diverses voies dans lesquelles le Canada peut s'engager sont toutefois fondamentalement valables et utiles. Aucune de ces options ne constitue un ballon d'essai lancé dans le simple but de le faire éclater. Il ne s'agit pas non plus d'un choix entre trois possibilités dont deux sont carrément des solutions extrêmes, et donc inacceptables, et la troisième, un simple compromis sans autre valeur

que celle de constituer un compromis. Au contraire, chaque option se défend. Chacune à sa valeur propre qu'il faut analyser. On constatera aussi que l'article sur les relations canado-américaines tente d'analyser objectivement chacune des options et brosse, dans les trois cas, un tableau fidèle des conséquences logiques.

Le Gouvernement a étudié soigneusement ces options. L'article diffusé sur les relations canado-américaines représente, en effet, la quintessence d'un certain nombre de discussions au sein du Cabinet et d'études effectuées par des fonctionnaires. Ce processus s'est poursuivi pendant la majeure partie de l'année. La conclusion du Gouvernement est très claire: nous optons pour la troisième possibilité. Nous estimons que la première option, l'option pragmatique, risque à la longue d'affaiblir la position du Canada. Nous croyons que le deuxième choix, celui de l'intégration, est inacceptable pour diverses raisons. Aux yeux du Gouvernement, la troisième option est la plus avantageuse pour le Canada; elle consiste à poursuivre une stratégie générale, à long terme, visant à développer et à raffermir l'économie canadienne et les autres aspects de notre vie nationale et, ce faisant, à réduire la vulnérabilité actuelle du Canada.

La troisième option commande donc certaines précisions supplémentaires. Je tiens d'abord à répéter qu'une option ne constitue pas une politique; elle ne sert qu'à orienter. Certaines de ces dernières existent déjà. D'autres s'élaboreront dans les domaines complémentaires des affaires fiscales et monétaires, du commerce, de la concurrence et de la propriété étrangère ainsi que les sciences et de la culture. À l'égard de la troisième option, nous avons un critère de base pour chaque instrument de politique: comment renforcera-t-il notre économie et en réduira-t-il la vulnérabilité? Et nous serons forcés d'étudier chaque instrument de politique par rapport aux autres, parce qu'ils devront s'appuyer et se renforcer mutuellement. Comme c'est à l'oeuvre qu'on reconnaît l'artisan, c'est par la stratégie industrielle mise en oeuvre, la politique adoptée en matière d'énergie et ainsi de suite qu'on pourra vérifier la valeur de cette option. Mais ce qui en résultera ne sera certainement pas un ensemble qu'on pourra

appeler la "politique américaine du Canada". La troisième option met l'accent sur le Canada, - sur les décisions que les Canadiens doivent prendre chez eux, - plutôt que sur les questions qu'il faudra négocier avec les États-Unis. Les décisions prises autour de la troisième option détermineront le genre de pays que les Canadiens souhaitent se donner. Ce qui veut dire, en empruntant les termes de La politique étrangère au service des Canadiens, qu'il faut s'assurer, par un usage judicieux de notre souveraineté, de pouvoir continuer de se développer librement.

C'est pourquoi la troisième option n'est aucunement anti-américaine. Elle ne comporte aucune hostilité à l'endroit des États-Unis. Son but est d'atténuer, à la longue, la vulnérabilité du Canada. Cela signifie notamment qu'en cette ère d'interdépendance, il sera impossible et peu réaliste de vouloir rendre le Canada tout à fait invulnérable aux pressions continentales et que nos efforts ne seront pas couronnés de succès du jour au lendemain. Le cours des relations canado-américaines ne connaîtra donc pas de rupture soudaine. Nos relations étroites et complexes ne perdront pas non plus, même à la longue, leur caractère unique. Il est tout à fait dans l'optique de ce choix que le Canada et les États-Unis continuent d'être de loin le meilleur client l'un de l'autre. Le marché américain prendra peut-être une importance accrue pour certains secteurs de nos exportations. Cela ne constituera toutefois pas un facteur de dépendance, mais bien un élément du succès des sociétés canadiennes d'exportation trop bien établies pour alimenter la phobie de la vulnérabilité du Canada. Les relations économiques entre le Canada et les États-Unis conserveront évidemment leur caractère spécial, tant par leur ampleur que par leur intimité, mais peut-être moins en termes d'arrangements spéciaux destinés à garantir leur bon fonctionnement.

En quoi ce choix consiste-t-il au juste? il favorise l'établissement d'un but, à savoir une économie et une culture moins vulnérables, et la conception des moyens pour l'atteindre au lieu d'attendre les événements en espérant que le cours naturel des choses serve les intérêts des Canadiens. Il préconise une économie et une culture nationales plus fortes, plus indépendantes et davantage ouvertes aux initiatives créatrices des Canadiens et

à leurs désirs. Il favorise l'engagement du Gouvernement, du monde des affaires et du monde du travail dans une entreprise nationale de coopération à laquelle tous doivent participer. Il vise l'élargissement des domaines de coopération entre le Gouvernement fédéral et les provinces. Il recherche l'amitié étroite, empreinte de respect mutuel, avec les États-Unis, mais refuse l'intégration; il refuse le nationalisme économique étroit et salue l'avènement d'une économie canadienne mieux en mesure de négocier avec les États-Unis et les autres pays. C'est le choix du devenir national qui nous amène à prendre consciemment notre destinée entre nos mains. Je suis convaincu que ce choix se fait à point nommé et qu'il est judicieux.